

Claude Muller (Université de Bordeaux Montaigne et CNRS, UMR CLLE-ERSS)
(à paraître)
Conjonctions complexes du français, figement, et analyse syntaxique.

Abstract

Dans son analyse des conjonctions figées du français, analyse qui récapitule de nombreux travaux sur cette question, Salah Mejri (1997) fait état des multiples problèmes de description que présentent, à côté des propositions, les conjonctions complexes du français. Le figement relatif de ces constructions a été examiné en détail, mais l'accord ne s'est pas fait parmi les grammairiens et les linguistes sur l'existence d'une classe catégorielle de conjonctions. En syntaxe, les analyses formelles distinguent nettement la position tête de complémentizer, occupée par que des antécédents externes (adverbes, prépositions). Ce n'est donc pas à ce niveau qu'il faut chercher le « moule » catégoriel commun, pour lequel il faut supposer, comme on le verra, un statut de prédicat, une fonction de ligateur à complément verbal fini, et un lieu d'occurrence en syntaxe profonde.

1. Introduction.

Les réflexions qui suivent sont nées de la lecture d'un chapitre du livre de référence que Salah Mejri (1997) a écrit sur la notion de figement. Dans un long paragraphe son chapitre premier, il décrit les « locutions prépositives et conjonctives » (§1.3.3). Il passe en revue différentes analyses de ce domaine, qui aboutissent toutes pratiquement au même constat : il y a un continuum entre séquences libres et séquences figées (p. 200), de quoi il découle qu'il est illusoire de tenter de dresser des listes exhaustives de ces locutions. La conclusion de ce paragraphe est également tout à fait intéressante : S. Mejri rapporte les propos de M. Gross (1988) signalant que les formes syntaxiques des segments figés sont tout à fait régulières, et que « le phénomène de figement des structures, qui est un phénomène de création d'une unité de sens, est entièrement indépendant de la forme syntaxique » (M. Gross 1988 : 69). Dans ce qui suit, je me limiterai à la partie « locution conjonctive » pour tenter de comprendre à quel niveau opère le figement, et comment cela peut retentir sur la syntaxe des « conjonctions de subordination ».

2. Locutions conjonctives et conjonctions.

2.1. La séquence *X que P*.

Les locutions conjonctives ne sont que des équivalents syntagmatiques plus ou moins figés de structures reconnues comme des conjonctions dans les grammaires, avec le statut d'une partie du discours. On dira que *à telle enseigne que* est une locution conjonctive, et *si bien que* une conjonction, sans guère de justification : les deux séquences sont apparemment composées de morphèmes liés. Des séquences comme *dans l'intention que*, *avec l'espoir que*, *à la condition (expresse) que* sont plus nettement des locutions, avec la possibilité comme on le voit d'insertion adjectivale, ou de changement dans la proposition introductrice : *avec l'intention que*, *dans l'espoir que*. Cependant, même des conjonctions listées comme telles peuvent parfois être segmentées (Gaatone 1981) : *dès (lors) que*, *avant (même) que*, *lors (même) que*, *à (seule) fin que*. Il ne semble donc pas qu'il y ait une différence de nature entre conjonctions

et locutions conjonctives¹. Le propos de G. Gross (1988 : 19) : « la notion de locution conjonctive comme catégorie grammaticale est purement pédagogique et ne correspond pas à une structure de base » risque de fait de s'appliquer aussi à la catégorie également peu ou mal délimitée des conjonctions elles-mêmes.

Si on regarde de plus près les conjonctions de subordination du français, on trouve une séquence assez systématique pour être prise comme type de la catégorie : *X que*, introduisant un verbe complément formant proposition (je ne prends pas en considération ici la complémentation infinitive, plus proche de celle par des noms). C'est la définition retenue par M. Piot (1988 : 14) : « un mot-outil, introducteur d'une phrase à temps fini dont le contenu est indépendant de la phrase principale, et dont la forme générale peut être déduite comme étant *X que P* à partir de l'existence de la variante *que* en cas de coordination de subordinées de même contenu *X*. » Le critère de la reprise par *que* seul correspond à la possibilité de ne pas réaliser la forme *X* en coordination :

J'attendrai jusqu'à ce qu'il arrive et qu'il s'explique
(avec le sens : *et jusqu'à ce qu'il s'explique*). Le test aurait le mérite (Piot, 1988 : 8) de permettre d'intégrer dans la liste quelques formes synthétiques ayant la même propriété, *quand* (non interrogatif), *comme* (de simultanéité, pas de comparaison), *si* (également non interrogatif). Par exemple, avec *si* :

Je serai content si ça rate et que tu échoues (= et si tu échoues)
mais :

*Je ne sais pas si Paul viendra et qu'il y arrivera
(Je ne sais pas si Paul viendra et si il y arrivera)

Admettons, même si des doutes sur ce que prouve la reprise subsistent². Ce test révèle aussi la composition fragmentée des conjonctions : la partie *X* n'a pas les propriétés de *que*, qui doit être réalisé devant chaque verbe lorsqu'on coordonne des propositions :

Je pense que Marie viendra et *(qu') il partira

L'analyse syntaxique actuelle fait de *que* un *complémentizer* (un « complémenteur » en français, ou plus élégamment un « enchâsseur » (M. Wilmet 2003 : 596). Dans les complétives directes, ce terme sert d'introducteur au verbe à temps fini, et n'a aucun sémantisme propre. Il est généralement analysé comme un constituant syntaxique à part entière, dans une position syntaxique régissant la proposition (CP, syntagme complémenteur, dont la tête *C* est alors occupée par *que*). Il joue également un rôle, si on admet les analyses de Kayne 1975, dans la syntaxe des relatives. La position supérieure du CP est celle des mots QU- qui introduisent soit des phrases simples (donc sans réalisation dans *C*) comme les questions directes, soit des subordinées avec alternance possible entre proforme QU- et *que*. Il faut donc que *X* dans la séquence « conjonction » soit réalisé en position externe, au-delà de CP. Il n'y a donc pas dans cette description de lieu où inscrire une catégorie syntaxique « Conjonction ». Ou alors, la « conjonction » syntaxique est l'introducteur *X* dont le complément est le syntagme complémenteur. Cette analyse est de fait l'analyse courante en syntaxe. Elle permet de décrire *X* comme une sorte de préposition spécialisée dans l'introduction d'un complément particulier, *que P*. Elle a l'avantage de décrire *X* comme un ligateur certes conditionné par sa complémentation, mais relevant d'une analyse plus générale des liens entre recteur et régi, susceptible de justifier des ressemblances existant entre préposition et conjonction : *avant son départ / avant qu'il parte, pour sa venue / pour qu'il vienne*. Les conjonctions sans corrélat morphologique de préposition s'expliqueraient alors

¹ On peut aussi mentionner que plusieurs conjonctions comportent plus de deux termes : *si bien que, pour peu que, soit-disant que...*

² M. Wilmet (2003 : 622) cite un exemple littéraire de reprise de *car* (coordonnant) par *que*. La reprise de *quand* par *que* correspond peut-être à l'ellipse d'un mot QU- en coordination, laissant apparaître la tête du complémenteur, plutôt que celle d'une « conjonction » (extérieure au CP).

par la morphophonologie, spécialisant certains prédicats selon leur contexte : *bien qu'il vienne, quoiqu'il vienne / malgré sa venue* (? *malgré qu'il vienne*). Enfin, la dissociation syntaxique expliquerait bien les insertions souvent signalées entre *X* et *que* (par exemple par Gaatone 1981 : *avant (même) que, dès (lors) que...*).

2.2. Quelle analyse pour *X* ?

Les tentatives de classement morphologique des conjonctions sur la base morphologique de l'introducteur *X* se heurtent à la grande hétérogénéité des catégories de mots introduisant la séquence *que P*. L'introducteur peut être une préposition, comme on l'a vu, mais aussi un adverbe (*alors que*), un participe passé ou présent (*vu que, étant donné que, sachant que*) - cependant ces formes ont aussi des emplois de prépositions (*vu / étant donné la situation ; sachant cela*), un nom (*faute que*, également préposition : *faute de moyens*), un syntagme à base nominale (*dans le but que...*). La plupart des formes relèvent d'un ensemble de ligateurs à emploi d'adverbes ou de prépositions. L'existence d'une catégorie indifférenciée de ligateurs avec des variantes selon le type de complément a été souvent proposée (par exemple par Jespersen (1924 : 108), plus récemment par Emonds (1985 : ch. 7) proposant une catégorie unique *P* (préposition), ou Piot (1998 : 6) qui pose cependant dans les complexes *ConjPrép, ConjAdv*, une primauté des emplois de conjonction.

Si on distingue la conjonction de la rection du verbe fléchi, phénomène de collocation avec un complément, produisant *que*, on peut alors proposer pour *X* une catégorie syntaxique de ligateurs, positionnée au-dessus du CP. cela revient à dire que les complétives simples sont hors jeu : *que*, enchâsseur, n'est que l'appendice relationnel de la conjonction. Ce terme *X* doit faire l'objet d'un choix prédicatif. On devra alors éliminer (à juste titre pour moi) de la désignation « conjonction » les séquences de type *à ce que, de ce que*, construisant des compléments indirects, parce que la préposition est dans le choix du verbe, en aucune façon un prédicat indépendant. Ainsi, dans :

On s'attend à ce qu'il arrive d'une minute à l'autre

La séquence *X que P* « à ce que » est ici le produit de la complémentation du verbe *s'attendre à*. La préposition entraîne ici, comme une servitude de construction, l'occurrence du pronom vide *ce* permettant la complémentation « nominale » de la préposition devant *que*. Il n'y a aucun contenu sémantique associé à *à ce que*, aucun choix de ligateur par le locuteur, mais une routine syntaxique imposant au complément de se construire avec *à*, puis dans ce cas d'avoir comme complément de la proposition et antécédent de la complétive un *ce* cataphorique de celle-ci (cf. Muller 2008). Parler ici de conjonction, comme le fait H. Bonnard (article « conjonction de subordination » du G.L.L.F.) à la suite de la tradition, se comprend peut-être si on admet qu'il y a conjonction dès qu'il y a *X que P* (relatives exclues) mais ne se justifie pas si on cherche à caractériser syntaxiquement la conjonction comme le prédicat liant deux phrases : il n'y a pas ici de prédicat.

La notion de prédicat conjonctif ou plus largement ligateur a souvent été proposée, et elle offre de multiples avantages, notamment pour expliquer les processus de figement des conjonctions. A la base, qui dit prédicat dit relation sémantique : c'est l'approche adoptée par exemple dans Danlos (1988), qui, esquissant une analyse en termes de génération d'énoncés, suppose première la relation sémantique avant toute réalisation morphologique (dans son étude, la relation CAUSE). Dans une démarche inverse, inductive et basée sur des classements de propriétés morphosyntaxiques, M. Piot (1978) arrive à une répartition sémantique assez proche de la tradition, avec des causales (table 1), finales (table 2), etc...

2.3. La structure *que P*.

En principe, la proposition est « complète » (au contraire des relatives qui ont un élément vide coréférent avec un pronom relatif à leur tête, dans le CP, et indirectement coréférent avec un antécédent quand celui-ci est réalisé). Il semble aisé de distinguer les relatives, avec antécédent, forme QU- à fonction conjonctive, et élément vide en subordonnée, des subordonnées conjonctives. Même lorsque la forme QU- est masquée par la conjonction, la différence est facile à faire entre par exemple :

Je suis fâché parce qu'il est venu

Je suis fâché par ce que j'ai entendu

La relation est causale dans les deux cas, mais dans le second, elle passe par un antécédent nominal argument du verbe, et coréférent à un vide en subordonnée (le complément de *entendu*). Le *ce*, nécessaire dans les deux cas pour lier la subordonnée à la préposition, n'a que dans le dernier cas une fonction argumentale³. Cependant, lorsque la relative est construite sur des constituants à valeur adverbiale et circonstancielle, la différenciation n'est pas aussi évidente.

On le constate en examinant les listes de conjonctions répertoriées habituellement dans les grammaires ou les travaux des linguistes. Si de fait la proposition est complète dans les finales, causales, probablement aussi concessives (non extensionnelles) ou consécutives, d'autres classes traditionnelles de subordonnées conjonctives relèvent de processus de relativation. C'est le cas notamment des comparatives, des concessives extensionnelles (type : *quoi qu'il fasse*), qui ont une structure interne à élément vide coréférent à son introducteur (Muller 1996). Dans le cas des comparatives, la coréférence est adjectivale (avec *tel que*, *autre que*) ou adverbiale (*plus que*, *moins que*, *autant que*). Il y a des proformes sous-jacentes (notamment *comme*) masquées par un *que* subordonnant dans les constructions verbales. Il ne semble donc pas justifié de parler de « conjonctions de comparaison ».

D'une façon plus insidieuse, on néglige la plupart du temps la coréférence interne lorsqu'elle est marginale : associée à une caractérisation externe de la phrase (dans les conditionnelles) ou à un élément de situation obligatoire mais non argumental⁴, comme le lieu ou le temps. Curieusement, la tradition a plus ou moins abandonné la classe des subordonnées conjonctives locatives (cf. Grevisse, § 2635) en maintenant la classe des temporelles. Si on regarde cette dernière classe, elle incorpore *quand* qui est manifestement un relatif/ interrogatif (l'argumentation récente de Benzitoun (2006) montrant qu'il s'agit d'une « proforme » et pas d'une conjonction, renforce cette analyse). D'autre part, de nombreuses « conjonctions » temporelles sont du type *X où P* (exemples tirés de la table 5 de Piot 1978 : *à l'heure où*, *au moment où / que*, *toutes les fois où...*). On peut certainement dire qu'il s'agit de relatives, avec cette particularité qui les fait ressembler aux conjonctives que l'antécédent est de type adverbial et plus ou moins figé. Pour les temporelles en *que*, sur lesquelles il y a accord quasi unanime pour un statut de conjonction (même Wilmet 2003 !), on trouve des formes comme *lorsque*, *depuis que*, *alors que*. Pourtant il est évident que les subordonnées temporelles ainsi construites ont un élément vide à valeur temporelle en coréférence avec l'introducteur, et qu'on se trouve en présence de constructions qui sont de la forme *X (QU-) que P* dans laquelle le complément *que* supplée à la forme QU- sous-jacente, conformément à la syntaxe des relatives. Benzitoun (2006) a examiné en détail la correspondance entre les constructions à proforme *quand* et celles avec *lorsque* et il n'a pas trouvé de différences nettes autres que stylistiques entre leurs emplois d'introducteurs de subordonnée temporelle. Pour les « conjonctions » *avant que*, *dès que*, on a une équivalence fonctionnelle forte avec des

³ Il importe pourtant que tous les deux *ce* soient des pronoms, puisque c'est ce qui permet à la préposition à d'avoir un complément *que P*. Mais seul le *ce* relatif peut s'adjoindre des modificateurs : *Je suis fâché par tout ce que j'ai entendu*. **Je suis fâché par tout ce qu'il est venu*

⁴ On ne prend généralement pas en compte dans les rôles d'arguments les localisateurs spatio-temporels nécessaires pour toute action.

relatives adverbiales (sur le temps): *avant le moment où, dès le moment où*. De même avec *jusqu'à ce que* : il est à peu près certain que la constituance de la subordonnée est très proche dans les deux cas suivants, que la subordonnée soit une relative ou une conjonctive :

Jusqu'au moment où Paul viendra, je ne bouge pas d'ici

Jusqu'à ce que Paul vienne, je ne bouge pas d'ici

Cela ne veut peut-être pas dire que les structures sont identiques : on peut essayer de « sauver » l'hypothèse conjonctionnelle de *jusqu'à ce que* si on pose que la complémentation ne passe pas par une relation anaphorique de temps, mais plutôt par une interprétation contextuelle de la subordonnée signalant la venue de Paul comme équivalant à : *le moment de la venue de Paul*. D'autres subordonnées de ce type auront une interprétation différente :

Marche jusqu'à ce que le chemin s'arrête

La complémentation réfère cette fois moins à un « moment » qu'à un lieu. Il n'en reste pas moins que la subordonnée réfère encore à un élément de localisation implicite.

Un autre cas analogue est fourni par les conditionnelles. Parmi celles-ci, on trouve la locution conjonctive *au cas où* qui est dans une relation étroite de synonymie avec la conjonction synthétique⁵ *si* (Piot 1978 : 94). On trouve également des locutions basées sur les noms prédicatifs *hypothèse, supposition*, avec lesquels *où* peut figurer. Pourtant, le caractère hypothétique d'une proposition ne figure pas, en tout cas pas au même niveau que le temps et le lieu, au titre de paramètre nécessaire à toute actualisation du contenu propositionnel. Il semble bien cependant que le *où* corresponde aussi à une possible relation de coréférence interne, non pas dans la proposition, mais comme paramètre extrapredicatif :

Au cas où P,...= au cas tel que P « est le cas »

2.4. La relation entre X et P.

Les difficultés à déterminer le caractère complétif ou non de la subordonnée conduisent à examiner le lien entre le terme X et son complément. Le plus souvent, il s'agit comme dans les complétives d'une relation de type prédicat / argument : *vu que, sachant que* ont par exemple la complétive dans la position objet de leur structure prédicative. On peut estimer aussi que c'est une relation analogue qui construit les compléments de conjonctions à base de préposition comme *pour, parce que* ou les locutions analogues comme *afin que*. Sans cette relation argumentale, comment expliquer les liens qui ont conduit à associer *que P* à X ? Prenons un exemple adverbial : *alors que*. Dans cette construction, si on a *P0 alors que P1*, la relation ne peut se justifier que si *alors* a fonction adverbiale sur P0, a un correspondant en P1 (= *quand P1*). On remarquera que l'analogie avec *quand* s'étend à l'interprétation adversative. La relation de coréférence fait ici aussi songer aux relatives : en quelque sorte, l'adverbe et la subordonnée coréférente sont dans une situation de référence croisée qui ressemble à une apposition en termes fonctionnels.

2.5 Deux définitions de la conjonction.

Si on tient à distinguer radicalement les domaines des relatives et des conjonctives, on peut décider de n'appeler conjonctions que les formes X introductrices de propositions *X que P* sans aucun rapport fonctionnel avec la conjonction ni l'antécédent. On sortira de la liste les comparatives, les concessives extensionnelles, les locatives, les temporelles et au moins certaines conditionnelles.

⁵ Est-ce vraiment une conjonction ? Son parallélisme étroit avec *quand* suggère qu'il pourrait s'agir d'une forme QU- (c'est l'analyse de Togeby, 1982 : §477). Sûrement pas un complémenteur puisqu'en cas de coordination c'est *que* qui apparaît, et il existe des attestations « populaires » associant *si* et *que* : *ce n'est pas de ta faute si qu'on l'a coupé* (Genet, cité par Wilmet 2003 : §679)

Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de prédicats de liaison de deux propositions, à introducteur figé sous une forme non nominale, avec une subordonnée qui semble « complète » parce que l'éventuelle relation de coréférence avec l'introducteur sera peu perceptible (étant circonstancielle, comme dans les temporelles) et sans proforme QU- visible. La différence est alors mince entre les vraies conjonctions et ces constructions, surtout lorsqu'il y a figement comme locution : c'est certainement l'explication la plus plausible de la généralisation de l'utilisation du mot de conjonction dans ces cas-là.

Dans cette optique, on pourrait définir plus largement la conjonction comme l'élément X d'une séquence *X (QU-) que P* dans laquelle X est un prédicat liant un terme recteur à un complément verbal conjugué, sans relation de coréférence entre P et X autre que l'interprétation circonstancielle externe automatiquement attachée à un événement par sa localisation spatio-temporelle et sa véracité.

3. Le figement et sa source.

On peut partir d'une constatation simple : les listes des conjonctions telles qu'enregistrées dans les grammaires incorporent systématiquement *que*, mot dont la syntaxe est à distinguer de celle de l'introducteur comme on l'a vu. Si on prend par exemple *jusqu'à ce que*, la forme basique commune à tous les emplois est seulement *jusque*, préposition signifiant une limite spatio-temporelle qui demande un complément soit adverbial (*ici, là*) ou prépositionnel (*à, en, dans, chez, sur...*). Le contexte du complément verbal conduit à choisir *à*, à quoi doit s'ajouter le pronom clitique *ce* permettant la complémentation par *que*. La conjonction *jusqu'à ce que* est donc l'agglomérat de l'introducteur prépositionnel, d'une préposition complément, d'un pronom comme cheville syntaxique, enfin du *que* complémenteur. L'ensemble occupe donc des positions syntaxiques différentes. Si la séquence *jusqu'à ce que* a une pertinence, c'est au niveau particulier où les prédicats sémantiques sont choisis et adaptés à leur structure argumentale particulière. Certains exemples montrent que cette adaptation au contexte prime sur les découpages en catégories syntaxiques. On ne peut pas mémoriser *parce* sans l'appendice *que* qui justifie sa forme (la préposition de cause devant un nom est *pour*, et le *ce* est lié à *que*) : M. Piot (1978 : 420), qui décrit lorsque c'est possible les têtes conjonctives sans *que*, note cependant *parce que, puisque* comme introducteurs. Les conjonctions *quoique, bien que*, n'ont pas de constituant autonome X. Il y a donc un lieu de fixation du figement qui ne peut pas être la syntaxe superficielle.

Une autre manifestation du figement a été étudiée par G. Gross, 1996 : s'intéressant au noyau des locutions conjonctives à base nominale (des types *à telle enseigne que, de façon que,...*), il montre que les noms de ce type sont de véritables prédicats, qui importent leurs contraintes de construction (préposition introductrice, possibilité d'insertion de certains adjectifs), tout en liant les deux propositions : ces constructions (G. Gross 1996 : 137) « ne sont pas constituées de deux phrases, comme le suggère l'analyse grammaticale traditionnelle, mais de trois : la « principale », la « subordonnée circonstancielle » et celle qui se cache derrière la « locution conjonctive ». C'est au niveau de l'articulation entre les représentations sémantiques de la construction de l'énoncé, et leur matérialisation morphologique adaptée au contexte, que doit se situer la mise en forme (en termes de point de départ de la grammaticalisation) et l'utilisation de ces fragments d'énoncés plus ou moins figés anticipant sur leur inscription dans leur contexte syntagmatique.

Le lieu du figement ne peut donc être la syntaxe superficielle : il doit se situer au niveau profond des structures prédicatives. On a vu qu'il n'y a aucune adéquation entre les conjonctions de la tradition et une partie du discours bien délimitée, et que les conjonctions sont hétérogènes syntaxiquement. Le paradoxe est que le lieu où peuvent entrer des locutions figées plus ou moins complexes n'est pas la syntaxe superficielle. Mel'čuk (2004) propose

que les locutions figées entrent telles quelles au niveau syntaxique profond des structures de dépendance dans sa théorie Sens-Texte. La décomposition en lexèmes combinés selon les règles habituelles de la syntaxe libre figure au niveau de la structure de surface.

Si on applique cette idée aux locutions conjonctives, celles-ci sont formées au niveau de l'architecture basique de la syntaxe, les structures prédicatives, avec leurs extensions contextuelles. Elles représentent des séquences mémorisées de constructions associées à un sens vague (cause, but, opposition, etc...) qui sont en quelque sorte du pré-construit prenant en compte le contexte. Elles peuvent alors s'articuler autour d'un nom, comme le suggère G. Gross, avec des variations marginales dans leur contexte. C'est à ce niveau profond que doit apparaître la tête de la locution conjonctive, d'abord comme intention à base sémantique, puis comme support morphologique plus ou moins figé dans son rôle de relateur.

La justification du figement est fonctionnelle : l'ensemble des termes qui vont entrer dans le syntagme figé représente les différents morphèmes qui serviront à articuler le rapport entre le terme recteur, premier argument du prédicat de relation, et son complément. C'est peut-être à ce niveau fonctionnel de la structure prédicative que se distingue la conjonction des introducteurs de relatives : dans la conjonction, même si un terme QU- comme *où* est impliqué dans la construction (qui suit les règles de composition syntaxique), il ne sert jamais de support conjonctif en tant que tel. Le *où* du *au cas où* des conditionnelles n'est pas le support d'une relation de subordination relative l'articulant précisément à un terme de la subordonnée, il résulte probablement d'un figement syntaxique d'antécédent de relative, avec sa forme QU- dépendante, dans un rôle fonctionnel global de relateur conditionnel. Cela n'exclut pas de poser, comme le ferait peut-être Mel'čuk, que la syntaxe de surface respecte strictement les catégories syntagmatiques d'occurrence des divers termes de la locution figée. Un autre exemple illustrera le cas inverse : une conjonction habituelle dans un rôle d'introducteur de relatif, parce que la subordonnée n'est pas rattachée directement au ligateur, mais à un de ses composants :

On est allé jusqu'à ce qu'on avait prévu de faire / jusqu'à ce qui avait été prévu

Dans ce cas, on a affaire à une relative, parce que l'argument de *jusqu'à* est un pronom figurant comme tel dans la structure prédicative, avec une relation de coréférence le liant à une forme QU- sous-jacente ayant une fonction grammaticale dans la subordonnée : le relateur est ici la préposition liant verbe et nom complément, pas la conjonction.

Le reste est affaire de convention de représentation. Comme l'a remarqué Mel'čuk, la structure syntaxique interne des blocs figés est analogue à la syntaxe libre. Il manque à cela, cependant, le marquage éventuel de la cliticisation, qui pourrait lier ensemble des termes séparés syntaxiquement. Un aspect est peut-être à traiter de façon distincte : dans certaines conjonctions, comme on l'a vu, le *que* est indissociable de son introducteur, et cela semble corrélé à une propriété syntaxique : l'occurrence de *que* même en cas d'ellipse du verbe subordonné :

Il était, quoique riche, à la justice enclin (V. Hugo)

Il en va de même avec *parce que*, *puisque*, *bien que*. Il se peut que dans ces constructions, le *que* des segments ellipsés soit associé à la tête de conjonction, plutôt qu'à sa position de complémenteur.

4. Conclusion.

L'ensemble flou des locutions conjonctives a bien une justification fonctionnelle -au niveau des prédicats liant une phrase « sujet » de la locution à un phrase complément à noyau verbal fini ou infinitif. Sous cette étiquette, le noyau organisateur ou la locution figée doit ensuite, au niveau syntagmatique, se plier aux règles d'insertion syntaxiques qui régissent ses composantes, qu'elles soient segmentables ou non. Il me semble donc légitime de décrire au

niveau prédicatif une série de formes sous l'étiquette de conjonction, simple ou complexe, sachant que ces formes sont des matérialisations plus ou moins figées et plus ou moins complexes de prédicats sémantiques organisant la subordination d'un verbe à une terme recteur. On peut comprendre les hésitations des lexicologues : beaucoup de ces constructions sont libres, ce n'est que parce qu'elles entrent comme des concrétisations morphologiques d'une relation sémantique particulière (cause, but, opposition, etc...) qu'elles tendent à être grammaticalisées, et qu'on a tendance à les associer à une partie du discours qui est simplement une variante de préposition ou adverbe à complément verbal. C'est ainsi que, par exemple, *dans l'intention que* apparaît dans le paradigme de *pour que*, cette dernière conjonction n'étant qu'une préposition précédant l'enchâsseur. En structure syntagmatique (la surface), les formes complexes entrent plus ou moins librement dans les règles combinatoires usuelles, comme le propose Mel'čuk. L'adoption d'une représentation de la syntaxe comme la combinaison de plusieurs niveaux permet ainsi, à mon sens, de donner une réponse appropriée : au niveau prédicatif, il est aisé de décrire des conglomérats plus ou moins figés de termes comme des conjonctions. En syntaxe superficielle, ces choix prédicatifs peuvent se répartir sur plusieurs têtes (au moins deux constituants distincts, le ligateur conjonctif, et *que*). En quoi on arrive à une sorte de paradoxe : les regroupements de morphèmes vus généralement comme un phénomène syntaxique superficiel, sont dans le cas du figement des faits de syntaxe profonde à base fonctionnelle et en définitive, sémantique.

Références :

- Benzitoun, Christophe (2006) : *Description morphosyntaxique du mot quand en français contemporain*, thèse de doctorat, Université de Provence.
- Bonnard, Henri (1978) : Conjonction de subordination, *Grand Larousse de la Langue Française*.
- Danlos, Laurence (1988) : Connecteurs et relations causales, *Langue Française*, 77, 92-127.
- Emonds, Joseph E. (1985) : *A Unified Theory of Syntactic Categories*, Foris, Dordrecht.
- Gaatone, David (1981) : Conjonctions et locutions conjonctives en français, *Folia Linguistica*, 14, 195-211.
- Grevisse, Maurice (1980) : *Le bon usage*, 11e éd., Duculot, Gembloux.
- Gross, Gaston (1988) : Réflexions sur la notion de locution conjonctive, *Langue Française*, 77, 19-36.
- Gross, Gaston (1996) : *Les expressions figées en français*, Ophrys, Gap-Paris.
- Gross, Maurice (1988) : Sur les phrases figées complexes du français, *Langue Française*, 47-70.
- Jespersen, Otto (1924) : *La philosophie de la grammaire*, (traduction de 1971), Minit, Paris.
- Kayne, Richard S. (1975) : French relative *que*, *Recherches Linguistiques de Vincennes*, 2, 40-61, et 3, 27-92.
- Mejri, Salah (1997) : Le figement lexical, *La Manouba*, Tunis.
- Mel'čuk, Igor (2004) : Parties du discours et locutions », doc. Internet.
- Muller, Claude (1996) : *La subordination en français*, Armand Colin, Paris.
- Muller, Claude (2008) : *les bases de la syntaxe* (2e éd), Presses Universitaires de Bordeaux.
- Piot, Mireille (1978) : Etude transformationnelle de quelques classes de conjonctions de subordination du français, Thèse (3e cycle), Paris-VII.
- Piot, Mireille (1988) : Coordination-subordination : une définition générale, *Langue Française*, 77, 5-18.
- Piot, Mireille (1998) : Composition transformationnelle de phrases par subordination et coordination, Presses du Septentrion, Lille.
- Togoby, Knud (1982) : *Grammaire française, vol. 1, Le Nom*, Copenhague, Akademisk forlag.
- Wilmet, Marc (2003) : *Grammaire critique du français*, Duculot, Bruxelles.